



CONVOCAATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Vous êtes conviés à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Foncière Urbaine Libre « LES LYS » qui se tiendra :

Le 13 Février 2016 à 15H **À L'ÉCOLE DES MYRTILLES** **Salle de Motricité**

Tous les propriétaires sont invités à participer à cette assemblée. En cas d'impossibilité, nous vous demandons de bien vouloir déléguer votre autorité à un autre propriétaire, membre de notre AFUL, d'exercer votre pouvoir, afin que le quorum soit atteint (69 membres présents ou représentés sur 136).

En sus de sa propre voix, tout mandataire ne peut détenir plus de 9 mandats.

Selon l'article 9.7 de nos statuts, si une demi-heure après l'heure de cette convocation le Président constate que le quorum n'est pas atteint, il peut décider d'une seconde Assemblée tenue immédiatement sur place avec le même ordre du jour, mais sans règle de quorum.

L'ordre du jour de l'assemblée, le rapport financier 2015, sont joints à cette convocation.

Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Contrôle de la liste des présents et vérifications des mandats : Ouverture de l'assemblée
2. Présentation et approbation du rapport d'activités
3. Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2015
4. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2016
5. Règlement
6. Composition et élection du bureau
- 7.

BON POUR POUVOIR - Assemblée Générale Ordinaire

Je soussigné(e) :propriétaire du lot N°.....

Adresse :

Donne pouvoir à :propriétaire du lot N°.....

Pour me représenter émettre tous votes et faire le nécessaire lors de à l'AGO de l'AFUL « LES LYS » du 13 février 2016.

Fait à Mennecy le :/...../2016 Signature :

Précédé de la mention manuscrite «Bon pour pouvoir»

ORDRE DU JOUR de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Ouverture de l'assemblée

- a) Présentation des membres du comité
- b) Coût d'un syndic
- c) Bienvenue aux nouveaux arrivants

2. Présentation et approbation du rapport d'activités

- a) Entretien des espaces verts
- b) Petit journal et site de l'AFUL (vote pour le renouvellement ou non du site)
- c) Fête des voisins
- d) Décorations de Noël
 - ➔ Vote du rapport d'activités

3. Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2015

Toute personne voulant contrôler les comptes avant l'assemblée peut prendre contact avec le trésorier M. HAY au 01.64 99 80 25.

- ➔ Vote du rapport financier
- ➔ Quitus au comité

4. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2016

- a) Budget
- b) Cotisations 2016
 - ➔ Vote du budget prévisionnel

5. Règlement

- a) Procédures en cours
- b) Non-conformités

6. Composition et élection du bureau

Les propriétaires qui désireraient devenir membre du comité syndical de l'AFUL « LES LYS » peuvent se faire connaître dès à présent ou par mail : afuleslys@gmail.com

- ➔ Vote pour l'élection du bureau

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur l'importance du bureau de pourvoir les postes vacants. Il est rappelé qu'un syndic professionnel doublerait, au minimum, sans les frais annexes, la cotisation annuelle de chacun.

RAPPORT FINANCIER 2015

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le bilan de l'exercice 2015 et le projet de budget pour l'année 2016.

BILAN DE L'EXERCICE 2015

Le bilan de l'année 2015, établi en accord avec les relevés de comptes de la Société Générale début 2016, fait apparaître une perte de 119.62 € par rapport au budget prévu début 2015.

Toutefois un propriétaire (1 rue de Gien) n'a pas versé sa cotisation de 220 € dont l'apport nous aurait permis d'avoir un gain de 100.38 €.

PREVISIONS 2016

Le comité propose de laisser **la cotisation 2016 à 220 €**

- Pour maintenir notre réserve qui est de 6109 € début janvier 2015 sur le livret, réserve qui nous permet de faire face à des dépenses prévues ou imprévues en attendant les premières cotisations courant mars.

- Nous maintenons une somme de 3440 € pour poursuivre l'amélioration de nos espaces verts (plantation et abatage d'arbres).

- Nous gardons une somme de 3000 € pour des frais d'avocat qui pourraient éventuellement s'avérer nécessaires dans le cadre du respect du règlement.

- Nous gardons notre prestataire pour l'entretien de nos espaces verts et nous augmentons ses honoraires de 2%, comme il est stipulé dans son contrat, ce qui équivaut à 1715 € par mois à partir du mois de janvier.

Il est à noter que l'ensemble des frais d'entretien et de remise en état de nos espaces verts, compte tenu des améliorations prévues et de la provision indiquée ci-dessus, représentera 80% du budget total.

BILAN EXERCICE 2015

Société Générale	Fin 2014
Compte courant	4556.53
Compte livret	5766.38
Totaux	10322.91

Société Générale	Fin 2015
Compte courant	4094.29
Compte livret	6109.00
Résultat perte	119.62
Totaux	10322.91

COMPTE RESULTAT 2015

Frais de bureau	2258.69
Entretien Espaces verts	20234.52
Amélioration Espaces verts	4260.00
Assurances	650.99
Taxe foncière	870.00
Frais d'avocat et d'huissiers	1646.31
Frais nouveau règlement	763.36
Totaux	30683.87

Cotisations	29705.00
Produits financiers	109.25
Recette tournage film	750.00
Résultat perte	119.62
Totaux	30683.87

PREVISIONNEL 2016

Frais de bureau	1500.00	cotisations	29920.00
Entretien Espaces verts	20580.00	Produits financiers	130.00
Amélioration Espaces verts	3440.00		
Assurances	650.00		
Taxe foncière	880.00		
Frais d'avocat et d'huissiers	3000.00		
Totaux	30050.00	Totaux	30050.00

REALISATION 2015 / PREVISION 2015

	Réalisations 2015	Prévisions 2015	Ecart
1. Charges			
Frais de bureau	2258.69	1000.00	-1258.69
Entretien espaces verts	20234,52	20196,00	-38.52
Amélioration espaces verts	4260,00	3700,00	-560.00
Assurances	650.99	650,00	- 0.99
Taxe foncière	870,00	884,00	14.00
Avocat huissier	1646.31	3000,00	1553.69
Frais nouveau règlement	763.36	620.00	-143.36
Totaux	30683.87	30050.00	-633.87
2. Produits			
Cotisations	29705.00	29920.00	-215.00
Produits financiers	109.25	130.00	-20.75
Recette exceptionnelle	750.00	0.00	750.00
Totaux	30565.25	30050.00	494.25
3. Résultats	-119.62	0.00	-119.62

COTISATION 2016

Suite au prévisionnel de 2016 la cotisation 2016 est proposée à 220 €.

Soit en un seul versement de 220 € avant le 1er Mars 2016 au plus tard.

Soit en deux versements :

- Un premier versement de 110 € avant le 1er Mars 2016 au plus tard
- Un deuxième versement de 110 € avant le 1er Juin 2016 au plus tard.

Afin de faciliter la trésorerie de début d'année, nous vous serions reconnaissants de régler votre cotisation, si vous le pouvez, lors de son vote, à l'assemblée générale. Nous vous en remercions.